

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration - Soixante-dix-neuvième session**

Rome, 10-11 septembre 2003

RÉPUBLIQUE DU KENYA**MÉMORANDUM DU PRÉSIDENT****PROJET PILOTE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE SECTEUR EST DU MONT KENYA (PRÊT N°599-KE): FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM): FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)****APPROBATION DE LA CONCLUSION DU DOCUMENT DE PROJET DU BLOC B DU FEM/ACCORD DE FINANCEMENT AVEC LE PNUE**

1. À sa soixante-dix-septième session tenue en décembre 2002, le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 12,7 millions de droits de tirage spéciaux à la République du Kenya, assorti de conditions très favorables pour le Projet pilote de gestion des ressources naturelles dans le secteur est du mont Kenya (document EB 2002/77/R.18/Rev.1). Le coût du projet comprenait provisoirement un cofinancement de 4,87 millions de USD provenant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). À ladite session, le Conseil d'administration a aussi été informé que vers la fin de 2002 le Secrétariat du FEM examinerait une demande de subvention du Mécanisme de préparation des projets (PDF), bloc B destinée à financer la préparation de la sous-composante FEM du projet.

2. **Pour mémoire**, le FEM travaille à la préparation, à l'évaluation et à l'exécution des projets qu'il finance par l'intermédiaire de différentes institutions: ses trois agents d'exécution qui sont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale, présentent des propositions de projet directement au Secrétariat et au Conseil du FEM; les organismes d'exécution, au nombre desquels figure le FIDA; et d'autres partenaires, tels que les ministères et les institutions locales. En mai 2001, le Conseil du FEM a approuvé, dans le cadre de sa politique d'élargissement du rôle des organismes d'exécution, la sélection du FIDA en tant qu'organisme d'exécution. Le Conseil d'administration a ensuite autorisé le Président du FIDA à négocier et à parachever une lettre d'accord et un mémorandum d'accord entre le FIDA et le Secrétariat du FEM, ainsi qu'un accord relatif aux procédures financières entre le FIDA et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Administrateur de la Caisse



du FEM (document EB 2001/73/R.30). En octobre 2001, le FIDA a conclu les accords susmentionnés et en a dûment rendu compte au Conseil d'administration à sa soixante-quinzième session tenue en avril 2002 (document EB 2002/75/INF.3). Le Fonds n'a pas encore signé d'accord analogue avec le PNUE et le PNUD.

3. Le FIDA a établi en 2001 un exposé des options et stratégies d'intervention par pays pour le Kenya, qu'il a présenté au Conseil d'administration en septembre 2002 (document EB 2002/76/R.10). Le FIDA a alors également entamé des discussions avec le bureau régional du PNUE de Nairobi concernant la préparation d'une activité du FEM qui serait exécutée de concert avec le projet prévu avec un financement du FIDA. Le FIDA a estimé que sa collaboration avec le PNUE au Kenya était particulièrement utile en raison de l'expérience passée du Programme dans la région du Mont Kenya et de son rôle comme agent d'exécution du FEM.

4. Suite à la préparation du projet financé par le FIDA, le PNUE et le FIDA ont élaboré, en juillet 2002, une première version d'une note de conception. À cette époque, le PNUE avait recommandé que le FIDA élargisse la note conceptuelle afin d'y inclure une demande de subvention du Mécanisme de préparation des projets, bloc B, d'un montant de 350 000 USD destinée à financer le travail de préparation du projet envisagé. La note conceptuelle/demande de subvention a été présentée au PNUE en septembre 2002. En novembre de la même année, le PNUE a obtenu du coordonnateur du FEM au Kenya l'approbation du document ainsi que son agrément technique. La note conceptuelle/demande de subvention a ensuite été officiellement soumise au Secrétariat du FEM et approuvée par le Conseil du FEM en mai 2003. Le PNUE a déjà reçu les fonds du FEM en vue de les mettre à la disposition du FIDA. Pour disposer de ces fonds, le FIDA doit signer un descriptif de projet/accord de financement avec le PNUE.

5. **État du projet et lien avec les activités du FEM.** Les élections tenues au Kenya en décembre 2002 ont amené un changement de gouvernement. Le nouveau gouvernement a présenté un plan en vue de remplir les conditions d'entrée en vigueur du prêt d'ici le 1^{er} janvier 2004, délai qui devrait être respecté. Les activités pertinentes du FEM devraient être préparées pendant la première année d'exécution du projet au moyen de la subvention du PDF, bloc B, mise à la disposition du FIDA à cet effet. Ces activités devraient donc pouvoir commencer dans les 18 mois suivant la déclaration d'entrée en vigueur du prêt.

RECOMMANDATION

6. Le Conseil d'administration est invité à autoriser le Président à conclure un descriptif de projet/accord de financement avec le PNUE pour la mise à disposition du FIDA des fonds provenant de la subvention du PDF, bloc B, au titre du Projet pilote de gestion des ressources naturelles dans le secteur est du Mont Kenya en République du Kenya.